

POINT TECHNIQUE

Les étapes pour créer une réserve communale

1/ Avant la création d'une réserve communale

- Identifier les besoins réels de la commune pour définir les missions et les moyens (humains et matériels) nécessaires à la réserve

2/ Créer la réserve

- Prendre une délibération en conseil municipal créant la réserve communale
- Rédiger un règlement intérieur
- Établir un acte d'engagement
- Envoyer tous les actes administratifs au contrôle de légalité à la préfecture
- Consulter le SDIS lors de l'établissement du règlement intérieur
- Prendre un arrêté municipal portant organisation de la réserve communale
- Veiller à ce que le contrat d'assurance de la collectivité prenne en charge tous les futurs bénévoles

3/ Recruter les bénévoles

- Informer la population sur la création d'une réserve communale (rôle, missions, fonctionnement ...) et sur les modalités pour en faire partie.
- Informer les personnes intéressées sur le statut des réservistes, leur rôle, leurs missions et leurs limites d'intervention
- Définir les critères de recrutement et les documents à demander
- Établir une fiche individuelle de renseignements pour chaque bénévole

4/ Organiser la réserve

- Définir en fonction des missions identifiées ou des compétences demandées, la répartition des bénévoles au sein de cellules spécifiques à la réserve
- Intégrer la réserve dans l'organisation communale existante (ex : dans le plan communal de sauvegarde)

5/ Faire fonctionner la réserve

- Identifier une ou plusieurs personnes ressources chargée(s) de suivre les activités proposées (élu ou agent ou réservistes)
- Accorder du temps à la personne « ressource mairie »
- Définir un budget annuel
- Animer des réunions d'informations
- Créer un site Internet ou des pages dédiées à la réserve
- Créer une page face Book ou un compte twitter spécifique à la réserve

6/ Garantir le caractère opérationnel de la réserve

- Proposer des formations adaptées aux missions de la réserve
- Organiser des exercices
- Mettre en place des collaborations avec des associations de protection civile ou des autres acteurs (ex : SDIS)
- Investir dans le matériel nécessaire à l'exécution des missions
- Créer un esprit de groupe
- Maintenir la motivation des bénévoles
- Faire comprendre le rôle de la réserve, ses missions, ses limites et son articulation avec les autres acteurs (communaux et extérieurs : pompiers, gendarmes...)